

Développement des extranets et des sites web d'entreprise

Bruno Mura, direction régionale de Midi-Pyrénées, Insee

Si les sociétés d'au moins 10 salariés installées en France sont moins dotées en sites web qu'en moyenne dans l'Union européenne (58 % contre 69 %), elles se situent en pointe pour la possession d'extranets (35 % contre 21 %). Début 2010, moins d'un quart des sociétés situées en France ont mis en place une politique de sécurité des technologies de l'information et de la communication (TIC). Parmi elles, les deux tiers utilisent des procédures de sauvegarde des données hors site.

En 2009, 14 % des sociétés ont vendu par voie électronique pour un montant équivalant à 13 % du chiffre d'affaires des sociétés d'au moins 10 salariés. 26 % ont passé commande par voie électronique pour un montant correspondant à 13 % des achats. Alors que les montants des achats et des ventes progressent, la proportion des sociétés qui recourent à cette forme de transaction reste quasiment stable.

En deux ans, de début 2008 à début 2010, l'utilisation des outils permettant de développer la communication au sein d'une société, comme

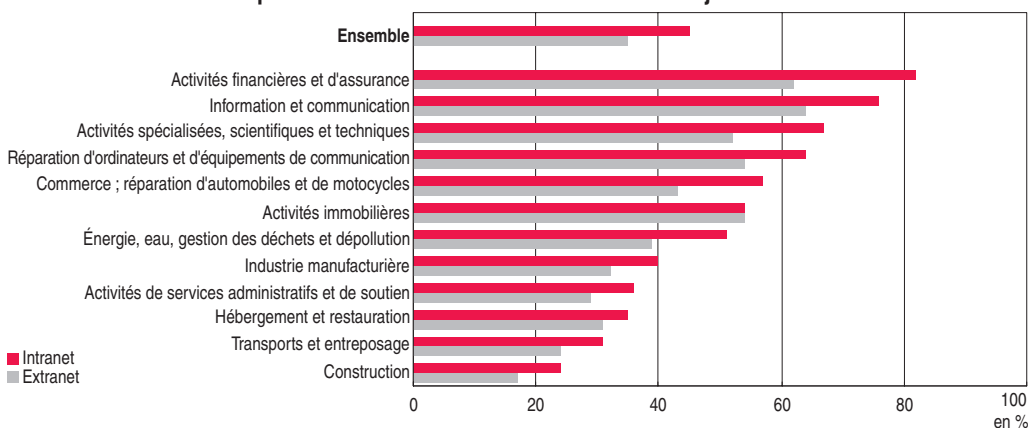
l'intranet ou avec des partenaires extérieurs comme l'extranet, a nettement progressé. En particulier, l'extranet est présent début 2010 dans 35 % des sociétés contre 29 % début 2008. Avec ce résultat, la France se situe nettement au-dessus de la moyenne observée dans l'Union européenne à 27 pays (21 %), au deuxième rang derrière la Belgique (42 %). En France, les secteurs où l'extranet est le plus présent (*graphique 1*) sont celui de l'information et de la communication et celui de la finance et des assurances, où respectivement 64 % et 62 % des sociétés en sont dotées.

Plus répandu, l'intranet a aussi progressé, mais plus lentement, entre 2008 et 2010 (de 42 % à 45 %). C'est encore dans le secteur de la finance et des assurances et dans celui de l'information et de la communication que l'intranet est le plus présent (respectivement 82 % et 76 % des sociétés en sont dotées).

Presque toutes les sociétés sont désormais connectées à l'internet

Dans l'Union européenne à 27 pays, 94 % des sociétés de 10 salariés ou plus ont accès à l'internet en janvier 2010 (97 % en France). En France, l'usage de l'internet s'est généralisé, quelle que soit la taille des sociétés : début 2010, 95 % des sociétés de 10 à 19 salariés sont désormais connectées et quasiment 100 % au-delà. Tandis qu'une large majorité de sociétés européennes (85 % au sein de l'Union européenne, 93 % en

① Part des sociétés possédant un extranet ou un intranet en janvier 2010



Lecture : en janvier 2010, 82 % des sociétés de 10 salariés ou plus du secteur des activités financières et d'assurance possèdent un intranet et 62 % d'entre elles un extranet.

Champ : sociétés de 10 salariés ou plus, France métropolitaine.

Source : Insee, enquête TIC 2010, statistique publique.

France) disposent d'une connexion fixe à haut débit, 27 % d'entre elles (28 % en France) utilisent déjà des connexions mobiles haut débit. Celles-ci sont très répandues en Finlande (68 % des sociétés de 10 salariés ou plus en sont dotées) et en Suède (55 %). Parmi les grands pays, le Royaume-Uni (36 %) et l'Espagne (35 %) sont également mieux placés que la France ; l'Allemagne (27 %) se situe au même niveau ; la Pologne (21 %) ou l'Italie (19 %) sont plus en retrait. En France, les connexions mobiles à haut débit sont particulièrement répandues dans les secteurs de la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques (78 %), de l'information et de la communication (61 %) et de la finance et des assurances (59 %).

Développement des sites web : la France plutôt en retard

Début 2010, 58 % des sociétés d'au moins 10 salariés disposent d'un site web (graphique 2), après 54 % début 2008. La France se situe ainsi nettement en dessous de la moyenne observée au sein de l'Union européenne (69 %). Les pays nordiques sont les plus en pointe dans ce domaine : près de 90 % des sociétés ont un site web en Suède, Danemark et Finlande ; mais l'Allemagne (84 %) ou le Royaume-Uni (76 %) sont aussi loin devant. La possession d'un site web est très répandue dans le secteur de l'information et de la communication (95 % des sociétés), suivi par la finance et les assurances (73 %) et les activités immobilières (71 %). À l'opposé, c'est dans les secteurs de la construction (40 %) et des transports (47 %) que les sociétés se dotent le moins souvent de sites web.

En deux ans, la progression a été la plus forte dans le secteur de l'information et de la communication (+ 8 points), dans l'industrie (+ 8 points) et dans la construction (+ 7 points).

Les grandes sociétés possèdent très souvent un site web : les sociétés de 250 salariés ou plus sont plus de 90 % dans ce cas, contre 65 % pour celles de 20 à 249 salariés et seulement la moitié pour celles de 10 à 19 salariés.

Six sociétés sur dix échangent par voie électronique

59 % des sociétés de 10 salariés ou plus envoient ou reçoivent de l'extérieur, par voie électronique, des informations dans

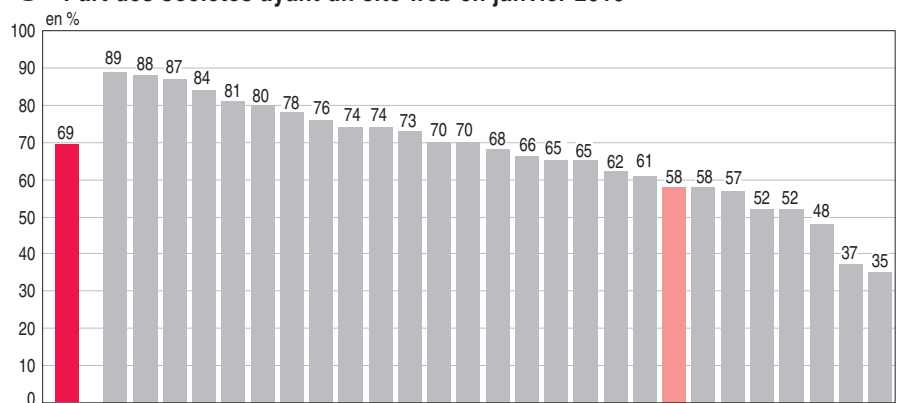
un format qu'elles peuvent traiter automatiquement. Il s'agit principalement d'échange d'informations sur les produits (pour 69 % des sociétés de 10 salariés ou plus), d'envoi de commandes aux fournisseurs (pour 62 %) et de réception de factures électroniques (définitions) pour 54 % des sociétés.

Peu de sociétés ont mis en place une politique de sécurité des TIC

Seulement 22 % des sociétés de 10 salariés ou plus ont mis en place une politique de sécurité des TIC (définitions) avec un plan de réactualisation régulière. En revanche, elles sont 73 % dans le secteur financier et des assurances (graphique 3) et même plus de 90 % pour les sociétés de 250 salariés ou plus de ce secteur. Deux autres secteurs sont

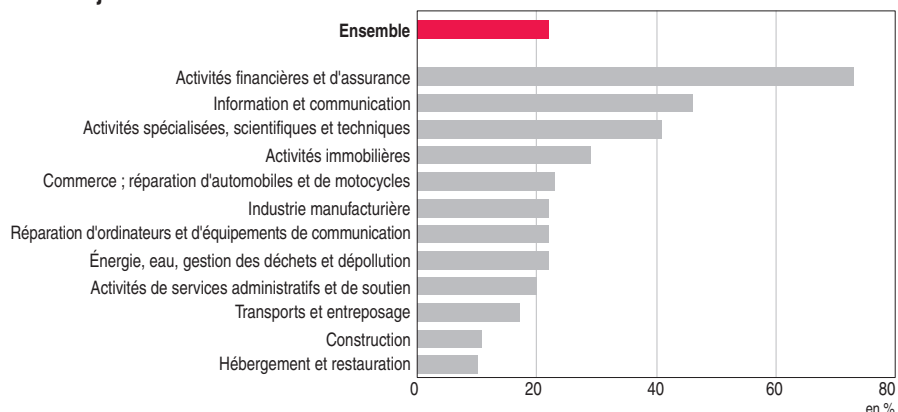
aussi particulièrement impliqués dans la sécurité des TIC, l'information et la communication d'une part, les activités spécialisées, scientifiques et techniques d'autre part. Respectivement 46 % et 41 % des sociétés de ces secteurs ont mis en place une telle politique de sécurité. Plus de 90 % des sociétés ayant mis en place une politique de sécurité des TIC prennent en compte les risques de destruction ou d'altération de données dues à une attaque ou à un incident inattendu, à une intrusion (définitions), à une attaque par hameçonnage ou dévoiement (phishing, pharming ; définitions) ou à un accident. Les deux tiers des sociétés ayant mis en place une politique de sécurité des TIC utilisent des procédures de sauvegarde des données hors site. Parmi les sociétés disposant début 2010 d'une politique de sécurité des TIC, 13 %

② Part des sociétés ayant un site web en janvier 2010



Code ISO des pays de l'UE à 27 : Allemagne : DE ; Autriche : AT ; Belgique : BE ; Bulgarie : BG ; Chypre : CY ; Danemark : DK ; Espagne : ES ; Estonie : EE ; Finlande : FI ; France : FR ; Grèce : GR ; Hongrie : HU ; Irlande : IE ; Italie : IT ; Lettonie : LV ; Lituanie : LT ; Luxembourg : LU ; Malte : MT ; Pays-Bas : NL ; Pologne : PL ; Portugal : PT ; République tchèque : CZ ; Roumanie : RO ; Royaume-Uni : GB ; Slovaquie : SK ; Slovénie : SI ; Suède : SE.
Lecture : en Suède, 89 % des sociétés de 10 salariés ou plus possèdent un site web en janvier 2010.
Champ : sociétés de 10 salariés ou plus, Union européenne à 27 pays.
Source : Eurostat, enquêtes TIC 2010.

③ Part des sociétés ayant mis en place une politique de sécurité des TIC en janvier 2010



Lecture : en janvier 2010, 73 % des sociétés de 10 salariés ou plus du secteur des activités financières et d'assurance ont une politique de sécurité des TIC.
Champ : sociétés de 10 salariés ou plus, France métropolitaine.
Source : Insee, enquête TIC 2010, statistique publique.

déclarent avoir subi en 2009 une panne de logiciel ou de matériel informatique entraînant une indisponibilité des services liés aux TIC, une destruction ou une altération de données. 10 % d'entre elles ont été victimes du même type d'incident suite à l'attaque d'un programme malveillant (virus...) ou à un accès non autorisé.

Les ventes électroniques : 13 % du chiffre d'affaires en 2009

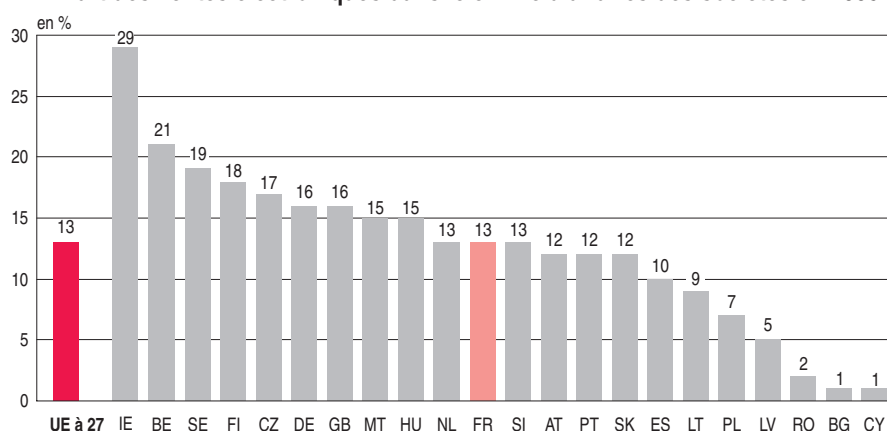
En France, 14 % des sociétés d'au moins 10 salariés, hors secteur financier et

assurances, ont, en 2009, vendu par voie électronique (par sites web ou d'autres réseaux). Ces ventes représentent 13 % du chiffre d'affaires des sociétés d'au moins 10 salariés. La France se situe ainsi dans la moyenne des pays de l'Union européenne à 27 (graphique 4), loin derrière l'Irlande (29 %) et la Belgique (21 %). Parmi les pays de l'Europe de l'Est, les ventes électroniques représentent moins de 10 % du chiffre d'affaires des sociétés en Bulgarie, Roumanie, Lettonie, Pologne et Lituanie.

C'est dans le secteur de l'information et de la communication que la vente par

voie électronique est la plus répandue : 26 % des sociétés de ce secteur ont reçu des commandes par cette voie. Il est suivi par le secteur de l'hébergement et de la restauration (20 %). Cependant, les commandes reçues par voie électronique ne représentent que 7 % du chiffre d'affaires des sociétés de ce secteur (tableau). En revanche, dans l'industrie et aussi dans le commerce, les ventes par voie électronique pèsent davantage, à hauteur de 16 % du chiffre d'affaires, alors même que les proportions des sociétés concernées sont plus faibles (respectivement 18 % et 17 %). Chacun de ces deux secteurs réalise plus de 40 % du montant des ventes par voie électronique des sociétés de 10 salariés ou plus.

④ Part des ventes électroniques dans le chiffre d'affaires des sociétés en 2009*



Code ISO des pays de l'UE à 27 : Allemagne : DE ; Autriche : AT ; Belgique : BE ; Bulgarie : BG ; Chypre : CY ; Espagne : ES ; Finlande : FI ; France : FR ; Hongrie : HU ; Irlande : IE ; Italie : IT ; Lettonie : LV ; Lituanie : LT ; Pays-Bas : NL ; Pologne : PL ; Portugal : PT ; République tchèque : CZ ; Roumanie : RO ; Royaume-Uni : GB ; Slovaquie : SK ; Slovénie : SI ; Suède : SE.

* Pour le Danemark, l'Estonie, la Grèce et le Luxembourg : données non disponibles.

Lecture : en 2009, en Irlande, la part des ventes électroniques dans le chiffre d'affaires des sociétés de 10 salariés ou plus s'élève à 29 %.

Champ : sociétés de 10 salariés ou plus, hors secteur financier et assurances, Union européenne à 27 pays.

Source : Eurostat, enquêtes TIC 2010.

Les sociétés, principales clientes sur le web

Le montant des ventes réalisées par voie électronique par les sociétés d'au moins 10 salariés (hors secteur financier et assurances) s'élève à 358 milliards d'euros en 2009 : 76,5 milliards d'euros par sites web et 281,5 milliards d'euros par d'autres réseaux électroniques d'échange de données informatisé (EDI, définitions). Le commerce électronique par sites web est davantage tourné vers d'autres sociétés que vers les particuliers : respectivement 65 % et 35 % en termes de chiffre d'affaires. Ainsi dans l'industrie, 90 % du montant des ventes par voie électronique est réalisé auprès d'autres entreprises. À l'inverse, les

Les ventes et les achats par voie électronique en 2009

en %

Secteurs	Part des ventes par voie électronique dans le chiffre d'affaires				Part des achats par voie électronique dans le total des achats			
	Ensemble	Sociétés de 10 à 19 salariés	Sociétés de 20 à 249 salariés	Sociétés de 250 salariés ou plus	Ensemble	Sociétés de 10 à 19 salariés	Sociétés de 20 à 249 salariés	Sociétés de 250 salariés ou plus
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	16	4	21	15	22	11	15	30
Industrie manufacturière	16	2	7	22	9	2	2	12
Transports et entreposage	15	8	8	18	16	1	3	23
Information et communication	12	11	6	14	11	9	7	12
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	11	2	6	19	8	2	6	11
Réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication	7	s	s	s	8	s	s	s
Hébergement et restauration	7	7	5	9	15	2	7	29
Activités de services administratifs et de soutien	5	0	4	9	4	1	1	12
Activités immobilières	3	13	4	0	2	2	3	1
Énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	3	s	s	s	6	s	s	s
Construction	0	0	1	0	2	0	2	3
Ensemble	13	2	12	16	13	5	9	18

s : secret statistique.

Lecture : en 2009, la part des ventes par voie électronique dans le chiffre d'affaires des sociétés de 10 salariés ou plus du commerce et de la réparation d'automobiles et de motocycles s'élève à 16 % ; la part des achats par voie électronique dans le total des achats des sociétés de ce secteur s'établit à 22 %.

Champ : sociétés de 10 salariés ou plus, hors secteur financier et assurances, France métropolitaine.

Source : Insee, enquête TIC 2010, statistique publique.

commandes des particuliers représentent 78 % des ventes électroniques dans le secteur des transports et de l'entreposage et 71 % dans celui de l'hébergement et de la restauration. Tous secteurs confondus, hors secteur financier et assurances, la part des ventes réalisées par sites web représente 3 % du chiffre d'affaires total et celle par d'autres réseaux électroniques 10 %.

La proportion de sociétés ayant reçu des commandes par voie électronique a peu évolué en deux ans (14 % en 2009 contre 13 % en 2007). En revanche, le montant des ventes générées par ces commandes a progressé de 18 %. Les ventes par sites web ont augmenté encore plus rapidement : + 28 % contre + 16 % pour les autres réseaux.

Un quart des sociétés achètent par voie électronique

L'achat par voie électronique est presque deux fois plus répandu que la vente : 26 % des sociétés d'au moins 10 salariés, hors secteur financier et assurances, le pratiquent en France en 2009. Un quart des sociétés de 10 à 19 salariés y ont recours, 28 % des sociétés de 20 à 249 salariés et 36 % des sociétés de 250 salariés ou plus. Hors secteur financier et assurances, le montant des achats réalisés par voie électronique par les sociétés d'au moins 10 salariés s'élève à 237,5 milliards d'euros : 58,5 milliards d'euros par sites web et 179 milliards d'euros par d'autres réseaux. Les achats par sites web sont largement minoritaires : ils représentent 3 % du total des achats des sociétés d'au moins 10 salariés et ceux via d'autres réseaux électroniques 10 %. Les sociétés du commerce réalisent 46 % du montant des achats par sites web et 69 % de celui des achats via d'autres réseaux électroniques. Comme pour les ventes, la proportion de sociétés ayant acheté par voie électronique a peu évolué en deux ans : 26 % en 2009

et 25 % en 2007. Parallèlement, le montant des achats réalisés par cette voie a augmenté de 12 %. Cette progression est essentiellement due aux achats via d'autres réseaux que le web (+ 15 % contre + 1 % pour les achats par sites web).

Sources

L'enquête sur les technologies de l'information et de la communication de 2010 a été réalisée début 2010 en France métropolitaine, auprès d'un échantillon de 12 500 sociétés ou entreprises individuelles actives implantées en France et d'au moins 10 salariés. Les unités interrogées dans cette enquête sont les unités légales, et correspondent donc à la définition juridique de l'entreprise. Lorsqu'elles appartiennent à un groupe, elles ont répondu pour elles-mêmes et non pour l'ensemble du groupe. C'est pourquoi on parle ici de « sociétés » plutôt que d'entreprises, notion qui renvoie à une définition économique. L'enquête porte sur les secteurs économiques suivants : industrie, construction, commerce, transports, hébergement et restauration, information et communication, activités immobilières, activités spécialisées, scientifiques et techniques, activités de services administratifs et de soutien, activités financières (sections C à J, classes 64.19 et 64.92, groupes 65.1 et 65.2, classes 66.12 et 66.19, sections L, M hors 75, N, groupe 95.1 de la NAF rév. 2). L'échantillon est représentatif d'environ 165 000 sociétés.

Les questions sur le taux d'équipement en TIC portent en général sur la situation au moment de l'enquête, c'est-à-dire au cours du premier trimestre 2010. Celles portant sur certaines pratiques, notamment l'e-administration et le commerce électronique, se réfèrent à l'année précédant l'enquête (soit 2009 pour l'enquête 2010).

Une enquête analogue a été menée dans tous les pays européens en application du règlement communautaire n° 1006/2009 sur la société de l'information.

Définitions

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) regroupent un ensemble de ressources nécessaires

pour traiter l'information, en particulier l'équipement informatique et les logiciels, les télécommunications et les réseaux, le commerce électronique et les médias électroniques, les multimédias.

Une facture électronique est une facture où toutes les données sont numérisées et qui peut être traitée automatiquement. Les factures sont transmises automatiquement du système informatique de l'émetteur (ou du fournisseur de services) dans le système informatique du récepteur (ou d'autres applications). Le protocole de transmission peut être XML, EDI ou d'autres formats similaires.

L'intrusion est une tentative de contourner les contrôles de sécurité d'un système d'information. Les méthodes d'intrusion peuvent être l'espionnage, les virus, les vers, les chevaux de Troie, les bombes logiques ou à retardement, les attaques par force brutale, etc.

Le pharming désigne une escroquerie visant à rediriger les internautes vers un faux site web, afin d'acquérir des informations confidentielles.

Le phishing (hameçonnage) est une tentative frauduleuse et criminelle d'acquérir des informations confidentielles telles que les noms d'utilisateur, les mots de passe et les informations sur une carte de crédit en se faisant passer pour un interlocuteur honnête dans une communication électronique. L'hameçonnage peut se faire par courrier électronique, par des sites web falsifiés ou d'autres moyens électroniques.

L'échange de données informatisé (EDI) est un échange de messages entre une société et d'autres systèmes TIC extérieurs à la société. Il peut s'agir de commandes, de factures, d'opérations de paiement, de description des marchandises. Ces échanges ont lieu via l'internet ou d'autres réseaux informatiques, dans un format reconnu qui permet son traitement automatique (XML, Edifact, etc.). Les messages individuels tapés manuellement sont exclus.

Bibliographie

Mura B., « Enquête sur les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique 2010 », *Insee Résultats - Économie* n° 52, février 2011.

Mura B., « L'internet haut débit se généralise dans les entreprises », *Insee Première* n° 1323, novembre 2010.

INSEE PREMIÈRE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr (rubrique Publications)

Pour vous abonner aux avis de parution : <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=abonnements/liste-abonnements.htm>

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

À RETOURNER À : INSEE/CNGP, Service Abonnement - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 5
Tél. : 03 22 97 31 70 Fax : 03 22 97 31 73

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2011

Abonnement annuel : 81 € (France) 101 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____ Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature _____

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Jean-Philippe Cotis
Rédacteur en chef :
Michel Blanc
Rédacteurs :
L. Bellin, A.-C. Morin,
C. Perrel, C. Pfister
Maquette : C. Kohler
Impression : Jouve
Code Sage IP111353
ISSN 0997 - 3192
© INSEE 2011

